



Troisvierges, le 18 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du conseil communal de TROISVIERGES**

**Point de l'ordre du jour : 2**

Séance publique du: 18.04.2024  
Date de l'annonce publique : 12.04.2024  
Date de la convocation : 12.04.2024

**Objet: tarifs temporaires  
abonnements piscine  
en plein air à  
Troisvierges**

Présents: MM. Mertens, bourgmestre,  
Henckes, Schroeder, échevins  
Aubart, Dumont, Schmitz, Reuter, Heck,  
Lopes, De Dood, conseillers

Absents, excusés : Glod, conseiller

**Le Conseil Communal,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu la délibération du conseil communal de Troisvierges du 4 avril 2023 approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 3 mai 2023, réf. 842xfc32f et relative à la modification des tarifs à percevoir sur l'utilisation de la piscine en plein et de la piscine couverte à Troisvierges ;

Considérant que pendant les travaux de rénovation et de modernisation de la piscine couverte à Troisvierges, la piscine couverte reste fermée pour le public ;

Vu la proposition du collège échevinal de Troisvierges visant à refixer le prix des abonnements pour l'accès à la piscine en plein air de Troisvierges vu que le public ne peut accéder à la piscine couverte de Troisvierges mais uniquement à la piscine en plein air de Troisvierges ;

Vu le crédit de 30.000,00 € inscrit au budget 2024 sous l'article 2/823/706090/99001 « droits d'entrée et location de la piscine » ;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications et propositions ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**De fixer à partir de la date de l'ouverture de la piscine en plein air à Troisvierges jusqu'à la réouverture de la piscine couverte à Troisvierges, les tarifs à percevoir pour l'utilisation de la piscine en plein air à Troisvierges comme suit :**

	Abonnement piscine en plein air :
Adultes (>18 ans)	100,00 €
Jeunes (13-18 ans) / Étudiants	80,00 €
Enfants (4-12 ans)	60,00 €

De transmettre la présente pour approbation à l'autorité supérieure compétente

Ainsi décidé en séance publique à Troisvierges, date qu'en tête.

Suivent les signatures  
Pour expédition conforme.  
le bourgmestre,



le secrétaire,